

# RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE SPI LA LOUVIERE SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE DE 8 MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de SPI La Louvière SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 juin 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur ces comptes annuels. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deuxexercices consécutifs.

#### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 août 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice de 8 mois clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 2.221.214 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 41.140.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 août 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;



 nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### Autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

#### Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

#### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem le 21 mars 2022

Le commissaire PwC Reviseurs d'Entreprises SRL représenté par

Didier Matriche Réviseur d'Entreprises

20						1	EUR			
NAT.	Date du dépôt	N°	0876701440	ı	P.	U.	D.		A-cap 1	
COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS										

# **ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICA	ATION (à la date du dépôt)				
DÉNOMINATION: SPI LA	A LOUVIERE				
• •	té anonyme				
Adresse: Avenue Jean I	Mermoz		N°: <b>29</b>		
Code postal: 6041	Commune: Gosselie	s			
Pays: Belgique					
Registre des personnes m Adresse Internet <sup>1</sup> :	norales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de	Hainaut, division Charleroi			
		Numéro d'e	ntreprise <b>0876701440</b>		
DATE 30/06/2 constitutif et modificatif(s)	ao dopor da document lo p	olus récent mentionnant la date de	e publication des actes		
COMPTES ANNUELS	EN EUROS	2			
	ар	prouvés par l'assemblée générale	e du <b>26/04/2022</b>		
et relatif	fs à l'exercice couvrant la période du	01/01/2021	au <b>31/08/2021</b>		
	Exercice précédent du	01/01/2020	au <b>31/12/2020</b>		
Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / <del>ne sont pas-</del> <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.					
Nombre total de pages déposées: 17 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1.1, 6.1.3, 6.2, 6.5, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17					
	Signature (nom et qualité)		Signature (nom et qualité)		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mention facultative.

Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Biffer la mention inutile. 1/17

### LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

#### LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

#### **WAGNER Laurent**

Allée des Peupliers 15, 6280 Gerpinnes, Belgique

Fonction : Administrateur délégué Mandat : 01/02/2020- 31/08/2021

#### **WAGNER Valérie**

Les Acquois 4, 5651 Tarcienne, Belgique

Fonction: Président du Conseil d'Administration

Mandat: 01/02/2020- 31/08/2021

#### **WAGNER Caroline**

Rue de Lasne 34, 1380 Lasne, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat: 01/02/2020- 31/08/2021

#### **TAGLIAVINI** Antoine

Clos de la Perdrix 4, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat: 01/02/2020- 31/08/2021

#### **VENSENSIUS** Laurent

Rue de la Giloterie 22, boîte a, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat: 01/02/2020- 31/08/2021

#### PWC RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.501.944

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat: 19/06/2020- 31/08/2021

Représenté par:

1. MATRICHE Didier

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

, Numéro de membre : A01639

Ν°	0876701440	A-c	cap 2.2
----	------------	-----	---------

# DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels -ont / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*.
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission

	Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
ı			

<sup>\*</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>\*\*</sup> Mention facultative.

# **COMPTES ANNUELS**

# **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.845.969	1.995.253
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.845.969	1.995.253
Terrains et constructions		22	1.840.966	1.995.253
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	5.003	
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	375.245	449.656
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	42.857	123.756
Créances commerciales		40	42.857	123.756
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	151.639	116.403
Comptes de régularisation		490/1	180.749	209.497
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.221.214	2.444.909

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	52.000	93.140
Apport		10/11	189.865	189.865
Capital		10	189.865	189.865
Capital souscrit		100	189.865	189.865
Capital non appelé <sup>4</sup>		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	890	890
Réserves indisponibles		130/1	890	890
Réserve légale		130	890	890
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-138.755	-97.615
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net <sup>5</sup>		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

 $<sup>^{4}\,</sup>$  Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	2.169.214	2.351.769
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.561.807	1.742.132
Dettes financières		170/4	1.555.307	1.735.632
Etablissements de crédit, dettes de location- finance dettes assimilées	ement et	172/3	1.555.307	1.735.632
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	6.500	6.500
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	563.580	514.777
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	269.613	266.133
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.679	14.539
Fournisseurs		440/4	13.679	14.539
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	50.288	54.105
Impôts		450/3	50.288	54.105
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	230.000	180.000
Comptes de régularisation		492/3	43.827	94.860
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.221.214	2.444.909

# **COMPTE DE RÉSULTATS**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	181.678	195.698
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires* Approvisionnements, marchandises, services biens divers*	et		70 60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles corporelles Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	et (+)/(-)		630 631/4	154.287	231.431
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) Autres charges d'exploitation	(+)/(-)		635/8 640/8	39.927	39,723
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649	33.021	33.129
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-12.536	-75.456
Produits financiers		6.4	75/76B		38
Produits financiers récurrents			75		
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		38
Charges financières		6.4	65/66B	28.604	39.101
Charges financières récurrentes			65	28.431	38.613
Charges financières non récurrentes			66B	173	488
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-41.140	-114.519
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-41.140	-114.519
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-41.140	-114.519

\* Mention facultative. 7/17

# AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-138.755	-97.614
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-41.140	-114.519
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-97.615	16.905
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-138.755	-97.615
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxx	5.367.795
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	5.003	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	5.372.798	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxx	3.372.542
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	154.287	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	3.526.829	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	1.845.969	

# **ETAT DES DETTES**

ETAT DES DETTES		
	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	269.613
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.237.477
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	324.330
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	
		1

# **RÉSULTATS**

#### PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

# PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

#### **RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		38
(76A)		
(76B)		38
66	173	488
(66A)		
(66B)	173	488
6502		

# RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
		Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Audit statutaire		5.125
		Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES		
Avec des personnes détenant une participation dans la société		
Nature des transactions		
Néant		
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation		
Nature des transactions		
Néant		
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société		
Nature des transactions Néant		

# **DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

#### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

Warehouses Estates Belgium SA Avenue Jean Mermoz 29 6041 Gosselies, Belgique 0426.715.074

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*:

<sup>\*</sup> Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

#### **RÈGLES D'ÉVALUATION**

#### 1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrété royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Néant

Ces dérogations se justifient comme suit:

Néant

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Néant

Les règles d'évaluation <del>(ont)</del> (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de

EUR.

Le compte de résultats (a) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

Néant

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants) (Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Néant

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

Néant

#### 2. Actifs immobilisés

#### Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

#### Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

## Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

#### Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

# **RÈGLES D'ÉVALUATION**

#### Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min Max.	Frais accessoires Min Max.
1. Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles     Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*				
Immeubles	L	NR	5,00 - 5,00	5,00 - 5,00
Aménagements	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
4. Installations, machines et outillage*				
5. Matériel roulant*				
6. Matériel de bureau et mobilier*				
7. Autres immobilisations corporelles				

<sup>\*</sup> Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice:

EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

#### Immobilisations financières:

Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

#### 3. Actifs circulants

#### Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

Néant

2. En cours de fabrication - produits finis:

Néant

3. Marchandises:

Néant

4. Immeubles destinés à la vente:

Néant

#### Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

% leur valeur comptable.

# Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quodité de résultat selon l'avancement du travail).

# **RÈGLES D'ÉVALUATION**

#### 4. Passif

#### Dettes:

Le passif <del>(comporte des)</del> (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

#### Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Néant

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Néant

#### Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980),* les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à:

# **AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Conformément aux article 3:4 et 3:6 §1 du Code des sociétés et des associations, au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité doit être reprise dans l'annexe des comptes annuels.

Au 31 août 2021, le bilan de la société fait apparaître une perte reportée qui s'élève à EUR 138.755,28. Les revenus locatifs de l'exercice étant inférieurs aux charges opérationnelles (y inclus la charge d'amortissement de l'immeuble) et financières, la société a réalisé une perte comptable durant l'exercice 2021.

En date du 10 septembre 2021, l'Assemblée Générale de la société a décidé la fusion par absorption de la société par sa maison mère avec effet rétroactif (comptable et fiscal) au 1er septembre 2021. Cette fusion a été réalisée en continuité comptable.

A la date du 31 août 2021, le conseil d'administration n'a pas constaté d'impact significatif de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la société. Les comptes annuels présentés ne sont donc pas influencés de façon significative par cette pandémie.